



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Commission	Section SENIORS – FUTSAL – VÉTÉRANS	
Saison 2021-2022	Date : Mardi 10 Mai 2022 – Séance ouverte à 18 H 30	PV n° 13
Présents :	MM. Claude BARRÉ, Alain CAILLET, Yoann FOUASSIER, Jean-Paul NOUVEL, Pascal PERRET.	

1. Adoption PV

Le PV n° 12 de la réunion du 13 avril 2022 est adopté.

2. Match Vétérans (Goupe E) non joué le 08/04/2022

Le vendredi 8 avril 2022, la rencontre EB COMMER 1 / LARCHAMP MFC 1 n'a pas eu lieu (cas de covid LARCHAMP MFC 1). La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que plusieurs joueurs de LARCHAMP MFC 1 sont listés cas contact par l'ARS et/ou cas positif au COVID19. La Commission constate que la rencontre peut être reprogrammée à une date ultérieure. Au regard des éléments et du calendrier des compétitions, la Commission décide de reporter la rencontre au vendredi 20 mai 2022 à 20 Heures.

3. Match JS LAVAL MAGHREB 1 / AS LAVAL BOURNY 2 du 31/10/2021 (D1 B)

Suite à la décision du Comité National Olympique et Sportif Français en date du 15 avril 2022 de s'en tenir à la décision du 23 février 2022 de la Commission d'appel de Discipline du District de la Mayenne de Football, la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour validation, au titre du match arrêté confirme aux clubs de la JS LAVAL MAGHREB et de l'AS LAVAL BOURNY, « match perdu par pénalité aux deux équipes » JS LAVAL MAGHREB 1 et AS LAVAL BOURNY 2 (-1 point à JS LAVAL MAGHREB 1, score 0 à 3) et (-1 point à AS LAVAL BOURNY 2, score 0 à 3).

4. Match US MÉRAL/COSSÉ 2 / ES BONCHAMP 2 du 12/04/2022 (Futsal D3 – Groupe B Accession)

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre et décide de programmer la rencontre le mardi 17 mai 2022 à 20 H 30 (Salle de Cossé).

5. Match CA ÉVRON 2 / AS LAVAL BOURNY 2 du 08/05/2022 (D1 Groupe B)

Après avoir pris connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission décide de donner match perdu par forfait à LAVAL BOURNY AS 2 – donne la victoire à CA ÉVRON 2 (CA ÉVRON 2 : 3 points, LAVAL AS BOURNY 2 : -1 point – Score 3 à 0). Elle inflige à ce dernier une amende forfaitaire de 80 Euros.

6. Dossiers transmis par la Commission Départementale Règlementaire et Contentieux

Dossier n°37 du 03/04/2022. La CDOC prend connaissance du PV du 13/04/22 de la CDRC et valide le match perdu par pénalité à LAVAL AS PTT 3 – donne la victoire à ES ST CHRISTOPHE DU LUAT 1 (ES ST CHRISTOPHE DU LUAT 1 : 3 points, LAVAL AS PTT 3 : -1 point – Score 3 à 0).

7. Forfaits

La commission prend acte des forfaits suivants :

Week-end des 22, 23 et 24 avril 2022

D3 E	LAVAL BOURNY AS 3
D3 F	CHANGÉ US 5
D4 A	FC LASSAY 3
D4 C	ARGENTRÉ US 3
D4 G	ST BERTHEVIN US 4
D4 A SA	MARTIGNÉ/MAYENNE AS 3
	JUBLAINS AS 1
D4 B SA	Ent. AZÉ 3
D4 C SA	RENAZÉ – ST SATURNIN US 3
	LE GENEST US 3
D4 D SA	ERNÉE 5
Vétérant E	LANDIVY – PONTMAIN FC 1

Week-end des 6, 7 et 8 mai 2022

D3 D	LAIGNÉ/LOIGNÉ 3
	CUILLÉ/ST POIX 1
D3 E	LAVAL BOURNY AS 3
D4 C	ARGENTRÉ US 3
D4 D	BOUCHAMPS AS 2
	LA ROUAUDIERE AS 1
D4 F	LOUVERNÉ SPORTS 4
D4 G	BONCHAMP ES 4
D4 A SA	MARTIGNÉ/MAYENNE AS 3
	MARCILLÉ/LA CHAPELLE ES 2
D4 B SA	Ent. AZÉ 3
	FORCÉ US 3
D4 C SA	RENAZÉ-ST SATURNIN 3
	LE GENEST US 3
	MONTIGNÉ ASL 2
D4 D SA	ERNÉE 5
Vétérant C	Ent. CUILLÉ 1
Vétérant D	ÉVRON CA 1
	VILLIERS US 1
Vétérant E	MAYENNE STADE FC 1
Futsal D2 A	LAVAL CREDIT MUTUEL 1

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Amende de 35,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D2

Amende de 30,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D3

Amende de 15,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat D4

Amende de 10,00 euros au club pour une équipe participant au Championnat Vétérans

Amende de 40,00 euros au club pour la Coupe de District

Amende de 20,00 euros au club pour le Challenge des Réserves D1 et D2

Amende de 10,00 euros au club pour le Challenge des Réserves D3 et D4

(Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL et grille tarifaire du District).

8. Divers

Mail de LA BAZOUGE DE CHEMERE : exprime son mécontentement concernant les forfaits à répétition en Quatrième Division.

La Commission propose d'organiser une finale entre le vainqueur de la Coupe de District Vétérans Mayenne / Sarthe le 18 juin 2022 à CONNÉREY : retour négatif des deux clubs Mayennais susceptibles d'y participer. Envoi d'un courrier à Régis FOREST, Responsable des Vétérans au District de la Sarthe.

Réceptions d'un mail de BRÉCÉ SPORTS et de MAREAU Futsal, respectivement responsables équipe Futsal BRÉCÉ SPORTS et MAREAU FUTSAL concernant un match du jeudi 5 mai 2022 (Futsal D3 - Groupe C). La Commission donne match perdu par forfait aux deux clubs (-1 point à chacun des deux clubs) et inflige une amende de 10 Euros (à chaque club).

Prochaine réunion : sur convocation

* * * * *

* * * * *

Le Président de la commission

Pascal PERRET

